

4.4 Particularités, impacts et points à surveiller si la prestation est réalisée en dehors des locaux du donneur d'ordre

En plus de la clause de confidentialité, il est recommandé de rédiger un protocole définissant les règles relative à la sécurité des accès (aux sites informatiques), de la communication et de l'échange d'informations (correspondances et documentations sur support papier ou sur support électronique, accès aux bases de données) entre le site de l'Administration et celui du titulaire.

Il est souhaitable que l'environnement de recette du titulaire d'assistance maîtrise d'ouvrage soit partagé par la maîtrise d'ouvrage. Il est conseillé à celle-ci de maîtriser le dispositif de recette et d'être en mesure de rejouer des jeux d'essai et/ou des scénarios de test, afin de contrôler la réalisation des travaux de vérification à la charge du titulaire.